

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-007

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC.

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Action en justice concernant l'incendie de la salle Confluence : choix d'un avocat

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2023-067 du 29 juin 2023 au Conseil Municipal et notamment l'échec de la conciliation avec la société GENERALI, assureur de SPIE Industrie concernant l'incendie de la salle confluence en février 2019. Cette délibération prévoit le maintien de l'intégralité du recours par voie de justice.

Il convient donc de désigner un avocat ayant mission de saisir dans l'intérêt de la commune de Sablons sur Huisne toutes les juridictions compétentes.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,
à l'unanimité,

Désigne le cabinet de Maître Jérôme Vermont, avocat à Mont Saint Aignan (76) pour ester en justice au fond devant le tribunal administratif de Caen.

Charge Madame le Maire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

Christelle RADENAC, Maire



Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance

A blue ink signature of Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance.

Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-008

En exercice : 21
Présents : 18
Absents représentés : 3
Absents : 0
Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Convention d'autorisation de réalisation de travaux rue Michel Meilliant sur le domaine départemental

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental.

Cette convention a pour objet de permettre à la commune de Sablons sur Huisne de réaliser sur le domaine public départemental des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage. Les travaux concernés sont l'aménagement de la rue Michel Meilliant à Condé sur Huisne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Département de l'Orne relative aux travaux d'aménagement de la rue Michel Meilliant.

La convention est annexée à la présente délibération.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-009

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Validation d'une convention d'étude « Flash » avec l'EPF Normandie

Mme le Maire indique que l'Etablissement Public Foncier de Normandie lui a adressé une convention afin de réaliser une étude « Flash » au centre bourg de Sablons sur Huisne, commune déléguée de Condé sur Huisne.

Mme le Maire rappelle qu'une étude « Petites centralités » a été réalisée en 2023. A l'issue de cette démarche, la commune envisage via un portage financier de l'EPF Normandie d'acquérir une propriété privée en plein centre bourg qui pourrait accueillir le bar-tabac. Ce commerce existe actuellement sur la commune mais le bien est mal situé et trop petit.

Le projet d'acquisition serait l'opportunité de dynamiser le centre-bourg en conformité avec les axes retenus lors de l'étude « Petites centralités ».

L'EPF Normandie propose d'accompagner la commune pour la définition d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le périmètre identifié : Place du Général de Gaulle (voir plan ci-joint).

Cet accompagnement comportera 3 phases :

- Un diagnostic technique, urbain et réglementaire sommaire
- Une approche capacitaire sur la base de la programmation envisagée par la collectivité
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle

Le coût total de la démarche d'étude est financé à 100 % par l'EPF Normandie dans un plafond maximal de 24 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise Mme le Maire à signer la convention d'étude « Flash » avec l'EPF Normandie.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20240209-D2024-009-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-010

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Lancement d'un marché public pour les travaux du clocher de l'Eglise de Condé

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation du clocher de l'Eglise de Condé. Il serait souhaitable d'envisager le ravalement du clocher en plus des travaux de toiture afin d'installer qu'une seule fois un échafaudage dont le coût est important.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Donne pouvoir à Mme le Maire de lancer un marché public en procédure adaptée pour les travaux de rénovation du clocher de l'Eglise de Condé sur Huisne : toiture et ravalement

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Marie Alix De Caffarelli, the secretary of the meeting.

Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-011

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Etude devis pour la récupération des eaux de pluie de Soparco pour les services techniques

Mme le Maire laisse la parole à M. Marchand, adjoint. Il est envisagé de récupérer les eaux de pluie de l'entreprise SOPARCO pour les services techniques : arrosage, nettoyage du matériel. En effet, cette entreprise utilise de l'eau qui ensuite est rejetée dans un fossé et donc non utilisée. Le projet est d'utiliser cette eau afin d'éviter de puiser sur l'eau du réseau communal.

Il faudrait prévoir une citerne de stockage de 60 m³ qui permettra, le temps des congés de l'entreprise SOPARCO au mois d'août, d'avoir de l'eau à disposition. Une pompe serait installée pour permettre le remplissage de cette cuve.

La commission des travaux a étudié les devis. Cet investissement devrait être rentabilisé en deux ans.

Deux entreprises ont présenté des devis :

RTO de Mainvilliers : 5 480.98 € TTC

Frans Bonhomme : 9 572.41 € TTC

La commission des travaux a émis un avis favorable pour le devis de l'entreprise RTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le devis de l'entreprise RTO de Mainvilliers d'un montant de 5480.98 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-012

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Etude devis pour l'achat de stores à la médiathèque et à la mairie

Mme le Maire indique que les membres de la médiathèque de Sablons ont demandé la pose de stores. En effet, depuis la démolition de l'ancien bâtiment des sœurs, le soleil de l'après-midi est très puissant et en exposition directe sur les vitrages de la médiathèque. Les températures à l'intérieur de la médiathèque sont élevées pendant les mois d'été. Par ailleurs, la lumière directe et la chaleur sont deux sources de dégradation des ouvrages.

En ce qui concerne la mairie, Mme le Maire rappelle que les stores sont usagés et qu'il y a lieu d'en prévoir des nouveaux. Cet achat permettrait d'uniformiser l'ensemble des rideaux.

Trois devis ont été demandés aux sociétés suivantes :

Lorenove (Nogent le Rotrou) : 7230.49 TTC (1956.83 pour médiathèque et 5273.61 € TTC pour la mairie)

Alexandre (Sablons sur Huisne) : 5 358.05 € TTC

Jourdheuil (Bretoncelles) : 5764.68 TTC (1572.14 pour médiathèque et 4192.54 € pour la mairie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Alexandre de Sablons sur Huisne pour un montant de 5 358.05 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20240209-D2024-012-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-013

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Géoréférencement des câbles enterrés du réseau d'éclairage public de Sablons

Mme le Maire indique que comme le prévoit la réforme anti-endommagement des réseaux selon l'arrêté du 15 février 2012, les communes rurales propriétaires d'un réseau sensible doivent le géolocaliser avant le 1^{er} janvier 2026.

Le syndicat Territoire Energie 61 (Te61) a établi une convention individuelle (affaire GRF 19-09-5465) pour la réalisation de ce géoréférencement. Le montant des travaux est estimé à 19 662.40 € TTC.

Le Te 61 participerait à hauteur de 9 437.95 €. Le reste à charge pour la commune serait de 10 224.45 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Accepte les travaux de géoréférencement des câbles enterrés du réseau d'éclairage public pour l'ensemble de la commune de Sablons sur Huisne.

Accepte le plan de financement suivant :

Montant total des travaux 19 662.40 € TTC

Participation du Te 61 : 9 437.95 € TTC

Autofinancement par la commune : 10 224.45 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20240209-D2024-013-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-014

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : TE 61 - Remplacement de coffrets dans les candélabres rue du 8 mai

Mme le Maire indique qu'il y a une panne générale au niveau des candélabres rue du 8 mai 1945. Cette panne est due à l'absence de coffrets de raccordement classe 2. Cette mise en conformité permettra la remise en fonctionnement de l'éclairage public.

Le syndicat Territoire Energie 61 a établi une convention de travaux d'investissement d'éclairage public (affaire IER-23-09-5393) pour la réalisation de ces travaux de mise en conformité. Le montant des travaux est estimé à 1.187.55 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Accepte les travaux de mise en conformité des candélabres de la rue du 8 mai 1945.

Le coût des travaux (1.187.55 €) est à la charge de la commune en totalité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :



Délibération du Conseil Municipal N° 2024-015

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : TE 61 - Eclairage public Coulonges les Sablons – Aménagement du bourg Tranche 1

Mme le Maire rappelle la délibération du 1^{er} septembre 2023 concernant l'avant-projet sommaire des travaux d'éclairage public du bourg de Coulonges tranche 1.

Le montant prévu dans l'avant-projet était de 20.135 €TTC. Le chiffre de la convention définitive est légèrement à la hausse soit 20.289.66 €.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 20 289.96 € TTC

Participation TE 61 : 6 492.79 € TTC

Autofinancement de la commune : 13 797.17 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section investissement.

Charge Mme le Maire de signer la convention à intervenir entre le TE61 et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces travaux d'éclairage public.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20240209-D2024-015-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-016

En exercice : 21

Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents : 0

Date de la convocation : 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Simon pouvoir à Mme Radenac, M. Lefrançois pouvoir à M. Mesnil

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Objet : Demande de subvention pour un voyage scolaire – Elève Flesch Elynn

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention reçue en mairie concernant l'élève Elynn FLESCH, actuellement en classe de première au lycée Rémi Belleau pour un voyage aux USA. La famille a réglé la somme de 1.598.10 €.

Mme le Maire rappelle sa délibération du 1^{er} décembre 2023 définissant les nouveaux critères d'attribution de subvention.

Pour ce type de voyage scolaire, il est prévu de verser 10 % du voyage avec un plancher à 40 euros et un plafond à 100 euros.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de verser à la famille Flesch, domiciliée à Sablons sur Huisne (commune déléguée de Coulonges) une subvention de 100 euros pour le voyage scolaire de leur fille Elynn, scolarisée au lycée Rémi Belleau de Nogent le Rotrou.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024, section de fonctionnement.

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Christelle RADENAC, Maire

Marie Alix De Caffarelli, secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :
Délibération mise en ligne le :

